

Cher(e) collègue,

La CAPA d'accès au 1<sup>er</sup> septembre 2018 à la classe exceptionnelle des certifiés s'est tenue mercredi 27 juin 2018. Vous trouverez ci-joint votre barème, l'avis Recteur attribué après examen du dossier, et la décision de la CAPA vous concernant.

Vous trouverez sur [notre site](#) le compte-rendu de la CAPA et notre analyse ainsi que la déclaration préalable du SNES-FSU.

Le contingent des promotions au 1<sup>er</sup> septembre 2018 s'élève à 319 promotions pour le vivier 1 et 74 promotions pour le vivier 2.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont fourni un lourd et conséquent travail de vérification sur le projet de promotion établi par le rectorat.

L'enjeu essentiel de l'accès à la classe exceptionnelle pour le SNES-FSU est d'assurer au plus grand nombre le meilleur indice de pension possible. Le SNES -FSU exige que les avis « excellent » ou « très satisfaisant » dont dépendent les promotions *in fine*, soient attribués aux collègues les plus expérimentés, c'est à dire les plus proches de la retraite afin d'organiser au mieux la « rotation » des promotions. Il déplore le faible contingent de promus au regard de la masse des ayants-droit et dénonce les conditions d'accès à la classe exceptionnelle, inadaptées à la structure du corps. La répartition des promotions entre les deux viviers doit être revue pour assurer un véritable débouché de carrière pour tous. Le ratio 80 % (vivier 1) / 20 % (vivier 2) doit être inversé.

Au vivier 1 : Après vérification exhaustive des dossiers retenus par l'Administration 319 promotions ont été prononcées par l'Administration sur les 374 dossiers recevables selon les conditions fixées par la note de service. Au total, 75 avis « Excellent » et autant d'avis « Très satisfaisant » ont été formulés. Le SNES-FSU est intervenu pour augmenter le contingent des avis « Très satisfaisant », comme le permet la note de service, et ce afin d'améliorer les chances des collègues concernés d'être promus à l'échelon spécial dans les années futures. Cependant, l'Administration nous a opposé un refus, se basant sur une difficulté technique.

Au vivier 2 : 74 promotions ont été prononcées par l'Administration sur les 1192 promouvables. L'attribution des avis « Très satisfaisant », lourds d'enjeu pour l'accès à la classe exceptionnelle comme pour l'accès éventuel à l'échelon spécial de rémunération (HEA) a donné lieu à de longues discussions. Le SNES-FSU revendique que les promus soient les collègues les plus proches de la retraite.

**Le reclassement après la promotion, comment ça marche ?** Vous trouverez toutes les réponses à vos questions en cliquant sur le lien suivant <https://www.snes.edu/Apres-la-promotion-le-reclassement-33043.html> muni de vos identifiants.

Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade. C'est quasiment devenu le cas pour ce qui concerne l'accès à la hors-classe, cela reste à conquérir pour l'accès à la classe exceptionnelle en fin de carrière. Il continue de demander à ce que la hors-classe et la classe exceptionnelle soient intégrées dans une grille indiciaire revalorisée, débutant à l'indice de l'actuel 5<sup>e</sup> échelon avec translation vers le haut de toute la grille.

*Experts et élue ayant siégé en GT et CAPA : François BERAL, Pascale BOUTET, Marie CHARDONNET, Gabriel LOUIS, Sophie MACHEDA, Marine OCHANDO.*